

ADÉ

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 27/03/2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Représentés : .

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Vote des taxes 2025 (foncier bâti - non bâti et habitation) - DE_011_2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation (*inchangés depuis 2022*) comme il suit :

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,50 %	33,70 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49,30 %	49,59 %
Taxe d'Habitation (TH)	6,27 %	6,31 %

Il précise que malgré cette augmentation la commune se situe bien en deçà des moyennes départementales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme exposé ci-dessus.

Ce qui représentera un montant prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale de 194 361,00€.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

